

Place Michel-Debré à Amboise Propositions pour un passage des cyclistes

10.11.2014

LE SOUCI

La Place Michel-Debré, au pied du château, à Amboise est à sens unique. Les vélos n'ont pas le droit d'aller dans les deux sens malgré le fait que nous sommes en zone de Rencontre (max 20 km/h)

Cette rue est pourtant sur le linéaire de l'itinéraire européen **Loire-à-Vélo**.

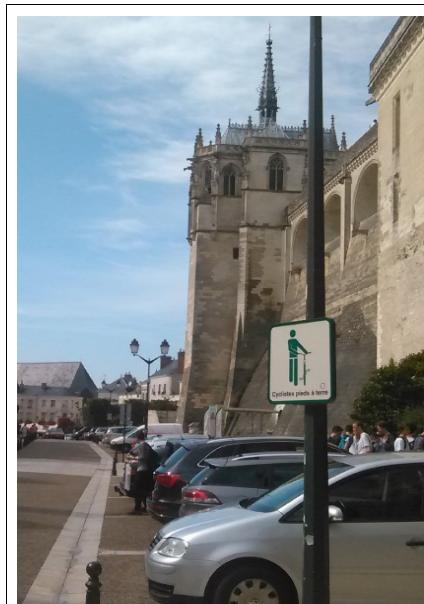
Cette situation apparaît à nos yeux comme ridicule et inadaptée face aux enjeux actuels visant à favoriser les déplacements actifs, et par ailleurs non-conforme avec les textes du Code de la Rue :

double sens cyclable ordinaire en Zone 30 et automatique en Zone de Rencontre

Il est d'ailleurs surprenant que ce secteur (avec la rue Victor-Hugo qui conduit à la demeure de Léonard de Vinci) à forte fréquentation touristique n'implique pas des accès restreints (ouverts aux seuls riverains par exemple).



Sens Interdit = interdit à tous véhicules (le vélo est un véhicule)



Cyclistes pied-à-terre

CONSTATS

A ce jour, il est demandé expressément par panonceaux de franchir la place le vélo à la main. Solution de facilité de toute évidence.

Il est dans ce cadre tout à fait inconcevable que, pour les cyclistes, la place du Château ne puisse être franchie qu'à pied. Il n'existe pas d'itinéraires motos où on demande de pousser la moto.

Ce fait est donc fondamentalement impensable aux yeux des usagers que nous sommes.

Nous le répétons depuis de nombreuses années (dix??)

Dans les faits, cette contrainte est délicate voire impossible ou dangereuse pour certains usagers.

- Délicate dans le cas d'un vélo chargé.
- Dangereuse si le chargement est un bébé à l'arrière (qui déséquilibre l'ensemble)
- Impensable pour bien des cyclistes souffrant d'un handicap (moteur par exemple)
- Impossible pour des usagers en tricycles debout ou tricycles couchés pour des raisons d'équilibre ou de physiologie (soucis de hanches par exemple).
- Délicate pour deux personnes en tandem, le pilote devant assurer le déplacement de la personne arrière (souvent déficient visuel, ou intellectuel, etc.).
- Scandaleuse dans le cas du handbike (ou tricycle à main) avec des personnes ayant des soucis lourds des jambes (polio, amputation, sclérose)

CONTEXTE :

Amboise se situe donc sur le **linéaire de Loire-à-Vélo** avec le succès qu'on connaît. Le parking à vélos sur la dite place Michel-Debré est d'ailleurs régulièrement saturé en haute saison et il faut prévoir son agrandissement.

Par ailleurs, Amboise se situe à l'extrême d'une variante venant de Chaumont et filant vers Chenonceaux pour rejoindre Bléré et Dierre avant d'atteindre Amboise. Une convergence donc...

L'hyper-centre, outre les difficultés de circulation automobile reçoit un important flot de touristes à pied (stationnement en divers endroits de la ville).

Ces piétons n'ont pas, bien souvent des trottoirs décents pour circuler, ce qui implique un abaissement sévère de la vitesse, de 50 à 30 km/h comme vivement souhaité dans la rue de Choiseul.

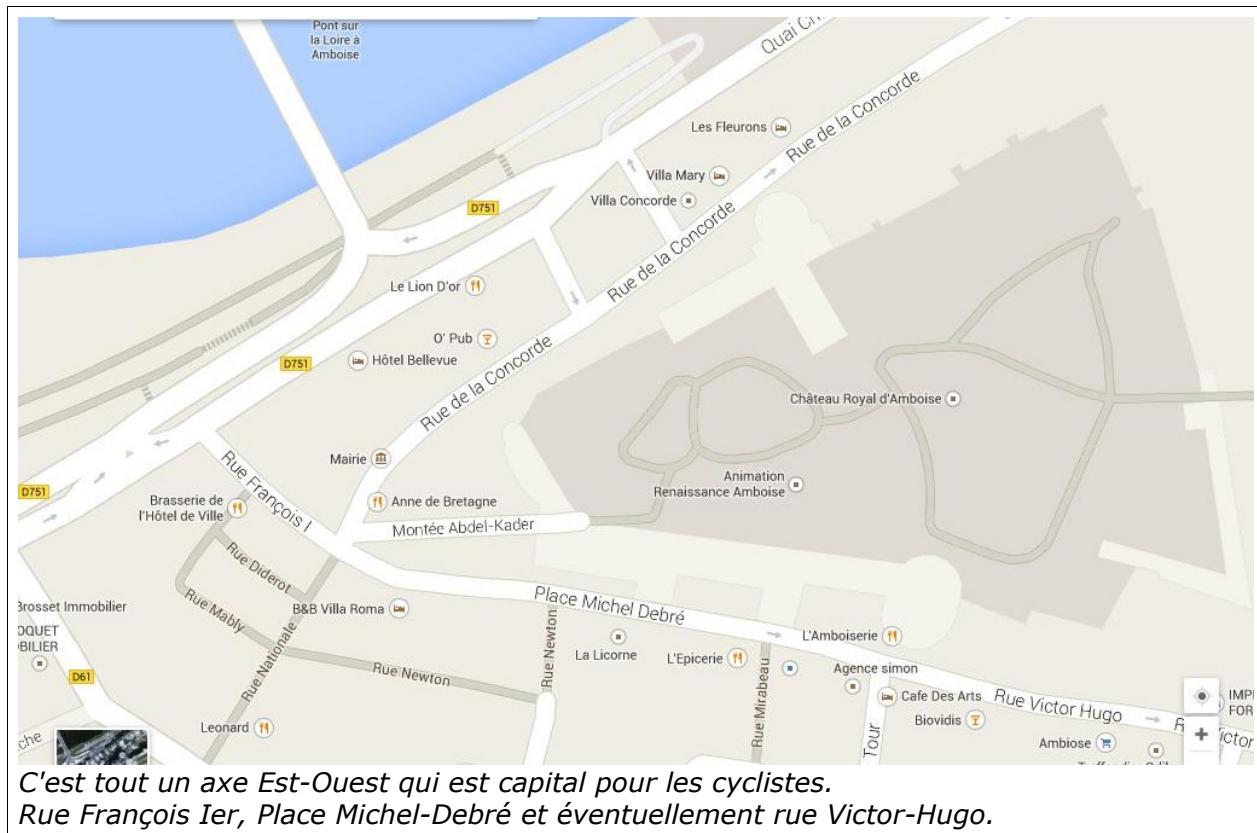
Dans la rue François Ier qui relie les quais à la place du Château la circulation automobile est une gêne permanente pour tous, et il faut rapidement réduire ce trafic.

Même constat dans la rue Victor-Hugo qui conduit au Clos-Lucé, la demeure de Léonard de Vinci. Les cyclistes sont donc invités à faire un détour en traversant un parking (lieu le plus dangereux pour tous, étant données les multiples manœuvres des allers-et-venues des touristes).

Les résidents cyclistes des quartiers hauts (Victor-Hugo, Malonnière et Châteliers) ont d'ailleurs besoin de ces doubles sens quand ils travaillent au nord vers la gare ou Nazelles-Négron.

D'ailleurs une rapide observation du matin pour les résidents et de l'après-midi pour les touristes démontre l'inadaptation de l'actuelle situation : tous franchissent le sens interdit, au risque de se voir infliger une forte amende (135 €).

Ceci apparaît ridicule aux touristes étrangers (Allemands, Belges, Néerlandais, Italiens, Suisses, etc) habitués aux Double-sens cyclables.



Ceci n'est pas une nouveauté. Nous le répétons depuis des années.

Ce qui est apparu ces derniers mois, met en relief encore plus l'ineptie de cette situation :

- la zone 30 est devenue Zone de Rencontre (20 km/h au maximum).
- On n'a jamais trouvé la place pour faire passer les cyclistes, mais dernièrement, pour élargir les terrasses des restaurants, on a dégagé une bande de 1,30m sur l'emprise de la chaussée. (!!?)

CONSIDERATIONS TECHNIQUES

UNE CHAUSSEE TRES LARGE

De rigole à rigole, nous mesurons 6,10 mètres.

Ceci peut paraître surprenant mais l'architecte de l'époque avait prévu l'éventualité d'une circulation motorisée à double-sens. C'est encore possible d'ailleurs...

Une automobile simple a besoin de 3 mètres en comptant un large espace à gauche et à droite du conducteur. Les éventuels poids lourds (interdits) peuvent avoir besoin de 3,50m.

Notons, le cas échéant les possibilités nombreuses de s'arrêter



un peu à l'écart sur le côté, stratégie que se permettent de nombreux cyclistes et même des automobilistes !

Même en enlevant 1,30m de couloir piéton récemment installé, il reste largement le compte pour laisser le passage aux cyclistes.

Il convient de préciser que si automobiliste et cycliste se font face, aucune priorité n'est attribuée à l'un ou à l'autre. Chacun doit ralentir, voir au besoin s'arrêter, et trouver un croisement en toute sécurité. La vitesse du pas est de mise dans une zone de Rencontre.



Cette chaussée large de 6 mètres avait bien de la place pour un couloir piéton !

UN IMPACT COMMERCIAL CERTAIN.

Les touristes à vélo concernés cherchent avant tout à se rendre au cœur de ville pour se reposer ou visiter. Ce sont des personnes qui sortent de la visite du Clos-Lucé et cherchent les commerces locaux.

Les voyageurs viennent de Mosnes et descendent par la rue Léonard-Perrault.

On sait que les vélos-touristes dépensent plus sur place que les touristes habituels.

Les double-sens cyclables abaissent fortement la vitesse des véhicules motorisés, cela est certains et c'est ce qui explique l'absence d'accidentologie dans les secteurs apaisés.

De là, apparaît une atmosphère plus calme, plus détendue, propice à une atmosphère d'achat.

La Zone de Rencontre implique une hiérarchie des déplacements (panneau B52)



B52

De nombreux touristes nous ont fréquemment confié qu'à Amboise, ils sentaient un stress important par l'absence fréquente de trottoirs et une pression motorisée insistant. Les cyclistes et les piétons sont dans un sentiment d'insécurité.

CONCRETEMENT

Dans l'immédiat, il est tout à fait possible d'autoriser officiellement les cyclistes à double-sens. C'est une pratique fréquente déjà et comme partout, il n'y a aucun accident notable.

Aucun couloir n'est à installer.

Bien au contraire ! Un couloir donnerait un sentiment de confiance abusif aux uns et aux autres.

La remarque est valable aussi pour le couloir piéton. S'il y a un couloir, les piétons qui en sortent sont-ils en faute ? Il ne manquerait plus que ça ! Dans une zone de Rencontre !!

PROLONGEMENTS

La rue Victor-Hugo conduit au Clos-Lucé. C'est tout proche et l'immense majorité des touristes parcourt la distance à pied. Comme les trottoirs sont absents, la zone de Rencontre s'impose.

Et on ne voit pas ce que viennent faire les touristes motorisés... Les jours fériés la rue est bouchée et les piétons terrorisés.

Il faut un accès restreint pour les résidents et un DSC pour les cyclistes.

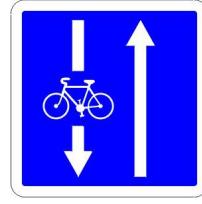
La rue François Ier est plus étroite. Le cycliste doit moduler selon la saison et les heures de la journée. Souvent, il faut « faire de la trottinette » ou même descendre de vélo. Un jalonnement conseillé vers la rue de la Concorde sera opportun.

FAISABILITE

Cet aménagement est absolument peu coûteux.
Seule un cartouche M9V2 est à apposer par les services techniques de la ville.



Il peut être intéressant d'apposer un panneau C24 à l'entrée de la zone 20.
Intéressant mais non indispensable.



AUTRES ALTERNATIVES

Le développement de l'automobile a entraîné progressivement l'installation de sens uniques de plus en plus nombreux.

Fort heureusement, les piétons n'ont pas été astreints à ces détours. Mais les cyclistes si !

Les cyclistes souhaitent la généralisation des double-sens car les sens uniques stricts renvoient vers des rues à forte fréquentation. C'est le cas pour les résidents de la rue Victor-Hugo, Malonnière, qui doivent se reporter vers la rue Léonard-de-Vinci, avenue à trafic rapide.

Si on détournait le trafic vélo vers la rue Joyeuse et la rue Jean-Jacques-Rousseau, le résultat serait presque similaire (moins de vitesse mais plus de véhicules). Avec un carrefour très périlleux en arrivant sur les quais de Loire.

AF3V Délégation Centre
Association Française de développement
des Véloroutes et Voies Vertes.

Gérard Rollin
<http://www.af3v.org>

95, rue de Tours ;
37 270 St-Martin-le-Beau
centre@af3v.org

02.47.50.69.74
06.72.43.45.29

